

MC/SM/DDS/MP-SU

## Dépôt d'un dossier en mode dématérialisé

Pour le dépôt de dossier de manière dématérialisée sur le Guichet Unique :

- ❖ Permis de Construire,
- ❖ Déclaration Préalable,
- ❖ Certificat d'Urbanisme,
- ❖ Permis d'Aménager,
- ❖ Permis de démolir,
- ❖ Déclaration de Cession Commerciale
- ❖ Déclaration d'Intention d'Aliéner

Allez sur le site de la Ville :

<https://www.mairie-amelie.com/>

Allez à la rubrique :

- ❖ "Amélie et Vous"

puis :

- ❖ "Urbanisme"

puis

- ❖ "Les Formalités d'Urbanisme"

Cliquez Sur le bouton :

- ❖ "Guichet Unique" :

<https://vallespir.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

- ❖ Si vous n'êtes pas enregistré : créez votre compte
- ❖ Puis, vous pourrez déposer votre dossier.